

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°43

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Date de convocation : 23/08/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, M. LARDIN

Absents : Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), Mme NIEUWAAL (pouvoir à Mme BEAUPIED), M. CATTOEN, M. BOUILLEAU, M. ARDILLEY, Mme ROURE

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

1. OBJET : Subvention 2024 MSA : Grandir en milieu rural

RAPPORTEUR : Cathy WEBER

La MSA, dans le cadre sa politique en milieu rural, finance les projets ayant pour but d'améliorer la vie des familles. Cela permettra de financer un parc de jeu écologique au niveau du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la **majorité des membres présents et représentés**,

ABSENTION : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL (par pouvoir)

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention Grandir en milieu rural de la MSA

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses:

- 25 000.00 € HT

Recettes :

- MSA: 16 000.00 €
- Fonds de concours CDC 2025 4 000.00 €
- Commune 5 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 30 août 2024

Affiché le 30 août 2024

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD

La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.